

*Article 21 du Règlement*

Quand le solliciteur général (M. Kaplan) est intervenu vendredi dernier, il a déclaré: «Une chose est certaine aujourd'hui, nous avons besoin d'un service de renseignements efficace.» Personne n'en disconvient, je pense, monsieur le Président. Ce qui est en cause, en réalité, ce sont le cadre et le fonctionnement de ce service de renseignement. Il a un rôle à jouer: il devra lutter contre les menaces à la sécurité nationale, mais nous devons être convaincus que dans la poursuite de cet objectif, nous ne porterons aucune atteinte aux droits et libertés des particuliers canadiens.

Notre devoir, avant tout, doit être de veiller à imposer des limites aux activités du service de renseignement, mais non à celles des Canadiens et Canadiennes.

Vendredi, lorsqu'il a pris la parole, comme on peut le lire à la page 1275 du *hansard*, le ministre a déclaré:

En adoptant une Charte des droits et libertés, nous avons démontré et affirmé notre engagement à l'égard des libertés individuelles.

Si c'est vrai, pourquoi les Canadiens s'inquiètent-ils tant aujourd'hui des activités auxquelles se livrent des fonctionnaires de Revenu Canada? S'il est vrai que la Charte des droits et libertés garantit ainsi les droits et libertés des Canadiens, comment se fait-il qu'une affaire comme celle de Donald Marshall continue à faire honte au pays? Où sont les droits et libertés qui sont censés être garantis à un particulier comme lui? Où étaient les droits et libertés de Peter Treu? Personne ne peut oublier les souffrances que cette personne a subies, et nous devons faire en sorte que le projet de loi à l'étude garantisse ces droits et libertés.

Je vois qu'il est 13 heures, monsieur le Président.

[Français]

**Le président suppléant (M. Herbert):** Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

### DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

#### LES PARTIS POLITIQUES

##### LE RÔLE DES HAUTS FONCTIONNAIRES DU CABINET DU PREMIER MINISTRE

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Monsieur le Président, il y a plus d'un an, l'aide des jeunes du parti libéral du Canada condamnait par une majorité écrasante un gouvernement qui se livre «à des sondages, une propagande et un favoritisme orchestrés par une petite élite». Ce mouvement de réforme à l'intérieur du parti n'a donné qu'un ministre des Finances (M. Lalonde) qui se sert du budget pour affecter 300 millions de dollars de l'argent des contribuables à une caisse noire mise à

la disposition de ceux qui tirent les ficelles dans le cabinet du premier ministre.

Le cancer est localisé dans les coulisses du cabinet du premier ministre et se propage. Au Canada, de nos jours, les Canadiens sont de plus en plus gênés d'avoir à reconnaître qu'ils ont déjà appuyé le parti libéral. De plus en plus de libéraux veulent savoir qui a donné à ces tripoteurs de fonds dans le cabinet du premier ministre le pouvoir de décider qui aura un emploi et qui n'en aura pas.

De plus en plus de Canadiens réclament une enquête publique sur le rôle que les tripoteurs de fonds qui travaillent dans les coulisses du cabinet du premier ministre ont joué dans l'affectation subreptice de fonds publics. Les Canadiens ont le choix entre le tripotage des fonds publics et la démocratie. Je les invite à choisir la démocratie dès qu'ils en auront la chance.

[Français]

Monsieur le Président, ce sont les reptiles dans le bureau du premier ministre qui causent nos problèmes.

[Traduction]

**M. le Président:** Le temps de parole du député est écoulé.

\* \* \*

### LES AFFAIRES SOCIALES

#### LES PERSONNES QUI SUBISSENT UNE TRANSPLANTATION CARDIAQUE—LES OBSTACLES À LA RENTRÉE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

**M. Scott Fennell (Ontario):** Monsieur le Président, j'aimerais présenter des instances au nom des personnes qui subissent une transplantation cardiaque. En général, le public ne sait pas grand-chose de ce genre d'intervention chirurgicale, surtout parce que les patients fuient la publicité, sans doute avec raison. Cependant, monsieur le Président, le public devrait savoir qu'un nouveau médicament améliore les chances de succès de ces interventions.

Dernièrement, un de mes électeurs, après une greffe du cœur, a pu reprendre ses activités normales. Son médecin ne lui interdit plus rien, ce qui n'empêche pas mon électeur d'être extrêmement contrarié. Ayant dû s'absenter pendant trois ans du secteur de l'informatique, il a été distancé par les autres qui ont marché de pair avec l'évolution technologique. De plus, les employeurs hésitent à engager quelqu'un qui a subi une transplantation cardiaque, car ils ignorent que ces interventions réussissent.

Pis encore, la rente d'invalidité de mon électeur doit expirer sous peu et il n'est pas admissible aux prestations d'assurance-chômage parce qu'il n'a pas travaillé assez longtemps au cours de la période prescrite aux termes des règlements de la Commission de l'assurance-chômage. Cet homme-là a payé ses cotisations d'assurance-chômage pendant vingt ans, avant que son état de santé le force à quitter son emploi.

Monsieur le Président, il faut créer de nouveaux programmes sociaux sans délai afin d'aider le nombre sans cesse croissant de patients qui ont subi avec succès une transplantation cardiaque à reprendre une vie normale et utile.